

E 2200 Paris 1/127

*Der Vorsteher des Eisenbahn- und Handelsdepartements, J. Heer,  
an den schweizerischen Gesandten in Paris, J. K. Kern*

S

Bern, 14. Januar 1878

Nachdem ich einigermaßen mich in meinem neuen Departement umgesehen u. orientirt habe, erlaube ich mir, sofort bei Ihnen eine Einfrage mit Bezug auf unsere Handelsvertrags-Angelegenheit zu stellen. Bekanntlich ist der gekündigte 64er Vertrag ehemals & zwar bis 1. May l.J. prolongirt worden<sup>1</sup>, u. ich denke mir, dass, wenn dieser Termin erreicht u. noch nichts Neues vereinbart ist, keine besondere Schwierigkeit bestände, eine neue Verlängerung zu erhalten u. zu gewähren. Gleichwohl scheint mir, dass die Sache nicht auf unbegrenzte Zeit in diesem Schwebezustand bleiben kann u. *wir* insbesondere sind durch die Lage unserer Zolltarif-Revision genöthigt, eine Lösung der Fessel anzustreben, welche der bestehende Vertrag uns angelegt hat. Im nächstem Juny wird der Nationalrath

---

1. *Vgl.* BB1 1877, 3, S. 515.



sich mit dem Zolltarif beschäftigen u. wenn dann, wie ich hoffe, eine Einigung mit dem Ständerathe erzielt wird, so stände nichts im Wege, den neuen Tarif — Referendumsschwierigkeiten vorbehalten — auf 1. Jan[uar] 1879 in Kraft zu setzen, was uns, bei der Lage unserer Finanzen<sup>2</sup>, äusserst erwünscht sein müsste. Die nothwendige Voraussetzung aber besteht darin, dass wir *vorher* auch mit Frankreich (& Italien) im Reinen seien; u. wenn dies in Aussicht zu nehmen ist, so darf man mit dem Anfangen nicht zu lange warten; denn man weiss, dass derartige Verhandlungen sich immer in die Länge ziehen — weit mehr, als man zuerst es sich vorstellt. Nun hätte es mir in jedem Betracht ungemein wünschbar geschienen, wenn wir *vor* dem Juny wenigstens einige präliminäre Verhandlungen hätten durchführen können, welche uns ohne Zweifel darüber ins Klare gesetzt hätten, ob u. in welchen Punkten u. in welchem Umfange von der, durch die ständeräthlichen Beschlüsse<sup>3</sup> (die Sie in Händen halten werden?) gelegten Grundlage wird abgewichen werden müssen: es würde dies für die Behandlung der Angelegenheit im Nath[ional] Rathe unzweifelhaft sehr erspriesslich sein. Allein da entsteht nun die Frage: ist Frankreich bereit, innerhalb einiger Monate mit uns anzubinden. — Die frühern Vorgänge scheinen zu beweisen, dass man in Paris wünscht, England den Vortritt zu lassen & ich glaube, auch uns kann dies ganz recht sein: was dieser Stärkere den franz. Protectionisten abringt, ist ja dann ohne Zweifel auch schon für uns gewonnen. Nun weiss ich absolut nicht, ob die Negotiation zwischen Frankreich & England, die ja schon begonnen hatte, aber dann durch die Ereignisse vom letzten May<sup>4</sup> unterbrochen wurde, seither wieder aufgenommen worden ist oder doch demnächst wieder aufgenommen werden soll. Bevor wir nun bei der französ. Regierung Schritte thun, um *unsere* Angelegenheit in Fluss zu bringen, wird es sich empfehlen, zuerst einmal sich Gewissheit darüber zu verschaffen, wie es mit jener englisch-französischen Unterhandlung steht. Für heute geht daher meine Bitte lediglich dahin, Sie möchten bei englischen u. französischen Quellen anklopfen, um *hierüber* genauere Kunde zu erlangen. Daneben aber wird es nichts schaden, wenn Sie eine sich ungesucht darbietende Gelegenheit benutzen, um zu hören, ob die jetzige Regierung auch die Ansicht der frühern theilt, dass England voraus gehen soll, u. ich halte es für angezeigt, wenn Sie dabei zu erkennen geben, dass wir, mit Rücksicht auf unsere interne Lage, eine allzu weite Verzögerung der Neu-Regulirung der Vertrags-Angelegenheit nicht wünschen oder acceptiren könnten. — Sie würden mich zu grossem Danke verpflichten, wenn Sie mir in nächster Zeit über den Erfolg daheriger Schritte, über die dort waltenden Stimmungen, u. über ihre eigene Würdigung der Sachlage einige Mittheilungen zukommen lassen wollten.<sup>5</sup> — Von dem Stand der Dinge in Betreff des italo-französ. Handelsvertrages weiss ich auch nichts Bestimmtes: hier will man wissen, dass derselbe kaum die beidseitige Ratification erlangen dürfte, doch beruht dies kaum auf ganz zuverlässigen Angaben. Möglicherweise sind Sie in der Lage, auch hierüber etwas Sicheres in Erfahrung zu bringen.

2. Vgl. Gber. 1878 (BBI 1879, 2, S. 407).

3. Vgl. das Protokoll der Sitzungen des Ständerates vom 7., 8. und 13. 12. 1877 (E 1001 (D) d 1/64, Nrn. 628, 630, 635 und 652).

4. Vgl. E 2300 Paris 30.

5. Vgl. den Annex.

## ANNEX

E 13 (B)/172

*Der schweizerische Gesandte in Paris, J. K. Kern,  
an den Vorsteher des Eisenbahn- und Handelsdepartements, J. Heer*

*Confidentiel*

B

Paris, 31 janvier 1878

I Il m'a paru nécessaire d'avoir un entretien avec M. le Ministre des Affaires Etrangères avant de répondre à la lettre<sup>6</sup> que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 de ce mois. M. Waddington reçoit en général le mercredi; comme il n'a pas accordé d'audience il y a huit jours, j'ai été obligé d'attendre jusqu'à hier pour pouvoir avoir avec lui un entretien officiel.

Il me sera permis, avant de Vous rendre compte de l'entretien avec M. Waddington, de rappeler que, par rapport en date du 17 Décembre<sup>7</sup> N° 3494 adressé à M. le Président de la Confédération, l'opinion personnelle de M. Teisserenc de Bort, Ministre du Commerce, au sujet de la politique commerciale du nouveau Cabinet français, avait déjà été exposée. Par rapport du 26 Décembre<sup>8</sup> N° 3572, la Légation rendait également compte d'un entretien entre lord Lyons & M. Teisserenc de Bort, entretien dans lequel ce Ministre avait émis les mêmes idées que vis-à-vis de moi.

Il y a quelques jours, lord Lyons m'avait dit qu'ayant signalé à son Gouvernement les idées qu'il avait rencontrées en France, le Cabinet de S<sup>t</sup> James s'était rangé à la manière de voir du Gouvernement français, et avait été d'avis que le moment n'était pas favorable pour reprendre les négociations.

L'esprit de la réponse officielle de M. Waddington était donc assez facile à prévoir. Voici, du reste, le résumé de notre conversation d'hier après-midi.

Lorsque j'eus exposé à M. Waddington le but de ma visite, en rappelant l'entretien privé & extra officiel que j'avais eu avec son collègue du Commerce, le Ministre des Affaires Etrangères a répondu «que le Gouvernement avait eu à s'occuper de la question et avait été de l'avis qu'il y avait lieu d'attendre des circonstances plus favorables. Actuellement, l'Europe est en état de crise industrielle et commerciale; les événements politiques en France & en Orient ont pesé ou pèsent lourdement sur la situation; on ne sait pas encore si la paix se fera, si la guerre ne prendra pas une nouvelle extension; de toutes parts, l'industrie fait entendre de vives plaintes; en France en particulier, il existe un stock des plus considérables de marchandises de toute espèce dont la vente n'a pu encore s'effectuer; les fabricants prétendent que, malgré les droits des tarifs conventionnels, ils ne peuvent soutenir la concurrence étrangère. — Le moment ne semble pas venu de trancher des questions aussi graves, et ceux qui espèrent d'une révision des tarifs actuels un abaissement des droits d'entrée pourraient regretter d'avoir choisi l'époque actuelle. — Dans les divers Etats continentaux règne un courant protectionniste assez prononcé qui n'est pas de nature à faciliter un rapprochement; il est de l'intérêt même de l'entente à atteindre de réserver l'étude de ces questions pour des circonstances meilleures; l'Angleterre en particulier l'a compris, & la France a reçu du Cabinet Britannique l'avis qu'il partageait cette manière de voir.»

J'ai répondu, dans le sens de Votre office du 14 Janvier, que la Suisse avait le désir que la solution de la question ne fût pas trop retardée; les charges nouvelles imposées depuis 1874 au pouvoir fédéral sont considérables; il y a fort peu de moyens constitutionnels de faire face à ces charges, et le Conseil Fédéral s'est vu obligé de soumettre aux Chambres un projet de tarif général des péages qui est évidemment connexe avec la révision des traités de commerce.

M. Waddington a répliqué: «Je le sais; on m'a appris que la Suisse se proposait d'augmenter ses tarifs douaniers; il est donc tout naturel que Votre Gouvernement soit préoccupé de la reprise des

---

6. Nr. 124.

7. E 2300 Paris 30.

8. *Ibid.*

négociations commerciales entre la France & les autres pays. — La position des autorités fédérales doit être bien difficile avec ce que Vous appelez le *referendum*; si le peuple doit être appelé à se prononcer sur les questions d'impôts, si les contribuables doivent d'avance consentir à augmenter leurs charges, il doit se présenter souvent des obstacles bien difficiles à surmonter; chez nous en France, jamais nous n'aurions pu relever nos finances & pourvoir aux services financiers que la guerre nous a imposés, si nous avions eu des rouages constitutionnels analogues aux Vôtres.»

Je n'ai pas manqué de faire observer à M. Waddington que le projet soumis aux Chambres fédérales, s'il consacre des augmentations de droits, reste encore considérablement au dessous des taxes perçues par la France & par la plupart des autres Etats européens; ce tarif a un caractère purement fiscal; il ne peut être, à aucun titre, considéré comme ayant, même de très loin, un caractère protectionniste.

Lord Lyons, que j'ai vu hier soir, et auquel j'ai rapporté mon entretien avec M. Waddington, a répété que son Gouvernement, *comme lui aussi personnellement*, étaient de l'avis que la France avait raison de considérer comme inopportune la reprise actuelle des négociations.

II Quant au *traité de commerce franco-italien*, signé à Paris en Juillet dernier<sup>9</sup>, M. Teisserenc de Bort m'avait dit il y a quelques temps que la Commission chargée de l'étudier (M. Waddington, frère du Ministre, Président) le considérait comme peu favorable à la France; les catégories de filés de coton produites par la France sont trop imposées à l'entrée en Italie, et les numéros produits en Italie seraient trop peu imposés à l'entrée en France. Quant aux vins, ceux de France paieraient 4 f 50 à l'entrée en Italie, tandis que les vins italiens entreraient en France à 3 f 50 l'héctolitre; il est vrai que l'Italie perçoit un droit de sortie de 1 fr, mais la Commission trouverait que le fisc italien s'est fait la part trop belle. D'après M. Teisserenc de Bort, le vote de ce traité serait donc fort incertain. — Il y a peu de jours, un Sénateur influent de la gauche, M. Claude (des Vosges), a dit à M. Lardy qu'il avait l'intention de combattre énergiquement ce traité.

M. Waddington, auquel j'en ai parlé hier, et qui est entré dans moins de détails que M. Teisserenc de Bort, a dit en substance qu'en présence des réclamations des industriels français, il n'était pas encore possible de savoir ce que feraient les Chambres, et que le sort du traité était entièrement incertain.

III Vous avez bien voulu exprimer le désir de connaître mon opinion personnelle sur la reprise des négociations commerciales franco-suisse, et sur notre politique commerciale en général. Je considère comme un devoir de profiter de cette occasion pour Vous exprimer ma manière de voir avec une entière franchise.

1. En ce qui concerne le moment actuel, je n'hésite pas à partager entièrement l'opinion de lord Lyons qu'il est décidément très défavorable. Indépendamment des arguments mis en avant par M. Waddington, et qui ont leur grande portée industrielle & commerciale, il y a la situation politique de plus en plus inquiétante en Orient: Il y a aussi le courant protectionniste qui se manifeste en France comme en Allemagne, en Italie & en Autriche; il me paraîtrait réellement imprudent de choisir cette époque de crise commerciale, de crise politique & de retour au protectionnisme pour négocier un traité qui nous liera les mains pendant un grand nombre d'années.

2. Les augmentations de taxes à l'entrée en Suisse, telles qu'elles résultent du projet du Conseil fédéral & des délibérations du Conseil des Etats, permettent de prévoir, au cours des négociations, *de très sérieuses difficultés*. — Vous Vous rappelez la peine et les efforts qui ont été nécessaires pour obtenir, en 1864, quelques concessions pour les broderies en particulier; les négociations sont restées suspendues plusieurs mois; l'intervention de l'Empereur a été invoquée; *enfin il a fallu faire des concessions sur nos tarifs de péages, déjà si réduits*.

Si nous nous présentons avec des augmentations de droits, *combien nous restera-t-il de chances d'obtenir des réductions sur les droits payés par nos produits à l'entrée en France?* Si nous disons que ces droits sont très minimes, sont très inférieurs aux tarifs français, on nous combattra en disant que ces droits sont une innovation, qui frappe les principaux produits français d'exportation, les vins, les draps, les confections, les articles de Paris. Si nous invoquons nos nécessités financières, les

---

9. Vgl. E 2200 Paris 1/124.

négociateurs français établiront la comparaison entre nos charges et celles qui pèsent depuis la guerre sur l'industrie française & les contribuables français en général.

3. Si, en raison des difficultés que rencontreront, dans ces conditions, les pourparlers avec les Gouvernements étrangers, on se rejette sur l'idée, souvent mise en avant, de ne pas conclure de traités, de se borner à avoir un tarif général, sauf aux autres Etats à en faire autant, je n'hésite pas à penser que le remède est pire que le mal.

Sur la question en elle-même «tarif général ou traités» je puis Vous renvoyer aux remarquables études de M. Leroy-Beaulieu, dans l'Economiste français. Voir en particulier le numéro du 10 Novembre 1877. Sans vouloir aborder la question au point de vue théorique, je me borne à rappeler que, *pour la Suisse* en particulier, le besoin de traités de commerce est plus impérieux que pour la plupart des autres Etats. Au point de vue des produits fabriqués, notre marché intérieur est presque nul, comparé à notre force productive; nous vivons par l'exportation de ces produits. Notre but principal, notre politique commerciale ne peuvent donc être que de chercher à faciliter l'écoulement de ces produits au dehors. Si, en élevant nos tarifs, en laissant les autres Etats libres d'en faire autant, nous laissons se dresser autour de nous des barrières, sous lesquelles nos concurrents allemands, belges, anglais, italiens, pourront passer à la faveur de traités de commerce, la Suisse ne sera-t-elle pas dans une condition beaucoup moins bonne que si elle cherche des ressources financières dans un autre domaine? Les traités de commerce sont seuls de nature à assurer des débouchés pour un temps suffisamment long, et pour donner de la stabilité aux industries. Si la France, par exemple, n'est lié à nous par aucune convention, il suffira d'une crise commerciale pour que, sur les plaintes de telle ou telle catégorie de fabricants, les chambres françaises élèvent le droit d'entrée sur telle ou telle catégorie de nos produits. — Dans ma conviction, la Suisse, en entrant dans la voie des tarifs généraux, verrait bientôt naître une véritable crise industrielle; des réclamations très-nombreuses ne tarderaient pas à se produire; on se verrait bientôt forcé de revenir au système des traités, et on y reviendrait dans des conditions plus difficiles qu'auparavant.

4. En résumé, il me paraîtrait donc qu'il conviendrait d'attendre, pour l'ouverture des négociations avec la France, un moment moins défavorable, et de retarder l'adoption définitive de la loi fédérale sur les péages jusqu'au moment où les négociations auront abouti à un résultat connu. — Si notre situation financière l'exige, il appartiendrait au Conseil Fédéral d'examiner s'il n'existe pas d'autres sources de revenus auxquelles il pourrait être fait appel, par exemple l'impôt sur les tabacs, les contingents d'argent, etc. Mais ici je dois m'arrêter, puisqu'il s'agit d'une question d'ordre intérieur, qui n'est pas de la compétence de la Légation Suisse à Paris.

Vous me pardonnez, Monsieur le Conseiller Fédéral, la longueur de ce rapport et les considérations finales dans lesquelles je me suis permis d'entrer sur Votre invitation. J'aurais cru manquer à mon devoir vis-à-vis du Conseil Fédéral si je n'avais pas exprimé sans réticences ma manière de voir au début d'une campagne diplomatique dont les suites sont d'une si grave importance pour notre pays, & j'ai la confiance que Vous voudrez bien les accueillir dans l'esprit qui les a inspirés. Je me permets, du reste, de faire appel à Votre mémoire, & de rappeler qu'au mois d'Août dernier, pendant mon dernier séjour à Berne, j'ai exposé verbalement des considérations analogues.